

## Conseil Municipal du lundi 10 octobre 2016

Le lundi dix octobre deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Bertrand ASTRIC, Maire.

Absents excusés et représentés : M. Rémy LUCAS, absent excusé, procuration à Mme Véronique LEMESTRE; Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD.

M. Fabrice VALLADONT a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2016 dont l'approbation avait été reportée est approuvé dans sa nouvelle rédaction, mais il est demandé un ajout à la l'ordre du jour "Toboggan école maternelle" : "en concertation avec les enseignants".

Le compte-rendu de la séance du 5 septembre est adopté mais fait l'objet de deux remarques (phrase confuse et faute d'orthographe) qui seront corrigées.

### **Projet fusion de communes / Transferts à la CAGB : ZAE, eau et assainissement / Projet de création d'une communauté urbaine.**

Le maire traite de ces trois points ensemble car ils sont interdépendants entre eux et de la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ayant pour objet le renforcement de l'intercommunalité.

Le projet de fusion de communes envisagé avec les communes environnantes de Boussières n'est plus d'actualité dans la mesure où les premiers dispositifs de la loi NOTRÉ entrent en vigueur en 2018 avec le transfert des compétences de l'eau, de l'assainissement et des zones industrielles à la CAGB. Engager un processus de fusion lourd et complexe alors que les communes sont "vidées" de leur substance ne paraît plus opportun. En outre, en fusionnant, les collectivités perdent une part de leur représentativité au conseil du Grand Besançon.

D'un point de vue financier, l'intercommunalité minimise la marge de manœuvre des communes : le transfert des compétences eau et assainissement au Grand Besançon, par exemple, aura pour conséquence un déficit de recettes pour la commune. Le projet de fusion n'est pas viable de ce même point de vue, les communes présentant trop de disparités quant à leurs ressources financières et aux taux de leurs taxes foncières bâties, non-bâties et d'habitation.

Le projet de communauté urbaine souhaité par le Grand Besançon, qui se précise pour 2019, signifie le transfert du monde rural dans la sphère du monde politique et la fin de l'autonomie des petites communes. Le maire insiste sur la nécessité pour ces petites communes, pendant qu'il est encore temps et que la possibilité existe, de se faire entendre en amont du vote du conseil du Grand Besançon qui avalisera la création de cette intercommunalité.

Monsieur Fabrice VALLADONT, conseiller municipal, remarque qu'après 30 années de décentralisation, s'opère aujourd'hui un mouvement contraire qui pourrait s'apparenter à une forme de « reconcentration ».

#### **BP 2016 assainissement : transfert de crédits**

Le Maire expose que des travaux de raccordement au réseau d'assainissement ont été réalisés. Il précise que ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2016.

Afin de pouvoir mettre en paiement la facture correspondante le Maire propose de transférer 4200 € de l'article 2031 (frais d'étude) dont les crédits passeront de 4600 € à 4200 € à l'article 2113 dont les crédits passeront de 0 € à 4200 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

#### **Taxe d'Aménagement 2016 : retrait de l'alinéa 2 relatif à la taxation des zones 1AU de la délibération du 2/11/2015**

Le Maire donne lecture du deuxième alinéa de la délibération "Taxe d'aménagement 2016" du 2 novembre 2015, qui fixe un montant de taxe d'aménagement à 12%, pour l'année 2016 pour les zones 1 AU.

Le Maire expose que l'application de la Taxe d'Aménagement à 12 % sur les zones 1 AU, plus particulièrement celle désignée "secteur Sud" au PLU, pose un problème d'équité entre les propriétaires. En effet, le montant du taux de la TA dépendant de la date de signature de l'arrêté d'autorisation d'urbanisme, certains pétitionnaires de cette zone 1 AU, se sont vu attribuer une taxation avec un taux à 4% (jusqu'au 31 décembre 2015) et d'autres une taxation à 12% (à partir du 1er janvier 2016).

De plus, ce montant de 12 % ne s'appuyait sur aucune étude réalisée par un économiste mais uniquement au jugé de l'impact financier que pourrait avoir "l'urbanisation de ces zones qui nécessitera la création ou le renforcement de tout ou partie des réseaux secs et humides et ou de la voirie, voire des équipements publics particuliers".

Dans un souci d'égalité des citoyens, compte tenu de son insuffisance de motivation et afin d'éviter tout contentieux, le Maire propose le retrait de l'alinéa 2 fixant le montant de la TA à 12 % pour les zones 1 AU et d'appliquer sur l'ensemble du territoire communal un taux unique de TA à 4 %, pour l'année 2016.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** le montant unique de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2016 à 4%.

#### **Affouage sur pied : campagne 2016-2017**

Bernard BONNOT, adjoint, indique les coupes affectées à l'affouage cette année. Il s'agira des coupes 5, 6, 16 et 17 à Blâme. Il donne ensuite lecture du règlement de l'affouage campagne 2016-2017.

### **Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2017-2018**

Bernard BONNOT présente les cours de prix du bois en indiquant la baisse du hêtre et l'augmentation du cours du chêne. L'adjoint précise que les hêtres sur Boussières sont abimés et que le chêne n'est pas de bonne qualité. Les ventes de bois prévues ne devraient donc pas produire d'importantes recettes.

### **Projet chemin de la pâture**

Roland DEMESMAY, adjoint, invite les conseillers à réfléchir aux différents scénarii d'aménagement d'un terrain de 50 ares sis chemin de la Pâture. Monsieur DEMESMAY propose trois pistes de réflexion : vente de terrains en lots à bâtir, élaboration d'une zone à aménager ou projet intergénérationnel types "âge et vie". Il serait souhaitable de créer un groupe de travail concernant cette réserve foncière.

### **Mardi des Rives**

Françoise BERNARD, adjointe, rend compte d'une réunion organisée par la CAGB concernant l'organisation des "Mardis des Rives" en juillet/août 2017, que la commission culture événements avait proposé au conseil municipal.

Les conditions d'organisation sont drastiques et nécessitent une forte participation des élus alors que la période des vacances scolaires ne s'y prête guère.

L'idéal serait d'organiser ce projet avec d'autres communes proches de Boussières intéressées, présentes lors de la réunion de la CAGB.

Le conseil décide d'organiser cette manifestation si deux conditions sont réunies : organisation avec une autre commune et libre choix de la date.

### **Repas des anciens du 20 novembre 2016**

Madame BERNARD rappelle le rendez-vous organisé par la municipalité en direction des anciens de la commune le 20 novembre à midi à la Maison des Loups pour se retrouver autour d'un repas agrémenté d'une animation musicale. Les invitations seront distribuées individuellement par boîtage.

Le thème du repas sera la musique. Les membres du conseil seront tous présents. Ils sont invités à participer à la décoration de la salle en fournissant des pochettes de disques, des partitions...

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Stéphanie LECOT, conseillère municipale, coordinatrice du conseil municipal des jeunes (CMJ), informe le conseil de deux réunions prévues les 15 octobre et 5 novembre 2016 à l'attention des jeunes de Boussières pour leur expliquer le fonctionnement du CMJ (le 15/10) et la désignation du nouveau CMJ (le 05/11).

- Françoise BERNARD sollicite les élus pour des articles dans le Grand Loup.
- concernant les compteurs communicants Linky, le maire précise que leur installation relève du droit privé et par conséquent les communes ne peuvent s'y opposer. Le maire indique également le remplacement - à terme - des compteurs à gaz par le nouveau compteur communicant "Gazpar".

Contrairement à Linky qui fonctionne par un système "CPL" (courant porteur), Gazpar utilisera une fréquence radio pour la transmission des données.

- l'ensemble du conseil rend hommage à Monsieur Jacques MEYER décédé le 7 octobre 2016 qui fut ancien conseiller municipal, maire-adjoint et également fontainier. Le maire souligne le dévouement et la disponibilité d'une personne "qui a fait beaucoup pour la commune".
- le centre de première intervention renforcé (CPIR) de Boussières change de commandement : le lieutenant Bernard BONNOT, également adjoint au maire, sera promu capitaine et transmettra la charge du commandement au lieutenant Alexandre MARGUET, également secrétaire de mairie de la commune. La cérémonie aura lieu le 14 octobre à 18h30 à la caserne de Boussières.
- la CAF sollicitée par une demande de subvention pour le remplacement du toboggan de l'école primaire a répondu négativement au motif que cet équipement n'est pas totalement accessible au public. Une demande d'aide financière sera adressée à Madame Barbara ROMAGNAN, députée de la circonscription.
- travaux cimetièrre : les aménagements du cimetière sont quasi terminés, mais des travaux d'assainissement non prévus ont été réalisés par la pose d'un drain supplémentaire. Un parking d'une quinzaine de place est dorénavant accessible.
- parcours santé : Hervé REYSSIE, conseiller municipal, demande des précisions sur les travaux prévus au parcours santé. L'entreprise BOUTET devrait bientôt commencer les aménagements.

La séance est levée à 22 heures 30.